

INSTRUCTION N° DSS/SD1B/DGOS/PF3/CNAM/2018/151 du 19 juin 2018 relative à la mise en œuvre des contrats démographiques définis dans l'avenant n°1 à l'accord national destiné à organiser les rapports entre les centres de santé et les caisses d'assurance maladie signé le 23 mai 2017 et visant à améliorer la répartition des centres de santé médicaux et polyvalents sur le territoire

19/06/2018

Ce texte précise les modalités de mise en œuvre des contrats démographiques relatifs à l'amélioration de la répartition des centres de santé médicaux et polyvalents sur le territoire